



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Sommation selon l'art. 153 ORC

**Date de publication:** SHAB - 05.04.2019

**Numéro de publication:** BH02-0000000643

**Canton:** GE

**Entité de publication:**

Registre du commerce du canton de Genève, Rue du Puits-Saint-Pierre 4, 1204 Genève

## Sommation selon l'art. 153 ORC, BATI'LUX Sàrl

BATI'LUX Sàrl  
CHE-337.924.851  
avenue Adrien-Jeandin 20  
1226 Thônex

### Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée n'a actuellement pas de domicile à son siège. Aux termes de l'art. 153 ou 153a ORC, les personnes tenues de requérir l'inscription sont donc invitées à rétablir la situation légale en matière de domicile et à faire parvenir au point de contact la réquisition d'inscription dans le délai indiqué. Dans le cas contraire, les entités juridiques sont déclarées dissoutes par l'office du registre du commerce en vertu de l'art. 153b ORC; les entreprises individuelles et les succursales sont radiées. La dissolution peut être révoquée si, dans les trois mois qui suivent son inscription, la situation légale est rétablie par l'inscription dudit rétablissement.

L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 100. Une amende d'ordre au sens de l'article 943 al. 1 CO pourra en outre être infligée.

**Délai :** 30 jours

**Fin du délai:** 06.05.2019

Le délai échoit un dimanche, de sorte l'échéance est reportée au premier jour ouvrable suivant.

### Point de contact:

Registre du commerce du canton de Genève  
Rue du Puits-Saint-Pierre 4  
1204 Genève